de nos colonies de vivre et d'aspirer à une vie meilleure. Je manquerais à tout mon devoir si je ne défendais pas la souveraineté française contre toutes les menaces, d'où qu'elles viennent. Si cette souveraineté venait à disparaître, les populations indigènes retomberaient vite sous la domination féodale d'Asie ou d'Afrique que nous avons abattue. Ce serait pour eux une aggravation de souffrances.

La France a eu l'honneur d'apporter à ces populations qu'elle a émancipées, la paix française, et nous commettrions un crime de lèse-humanité en laissant mettre cette armature en péril. Ceci dit, quelle est la situation de nos colonies au point de vue de la propagande communiste?

L'ATTENTAT DE CANTON

On a beaucoup parlé de l'attentat de Canton. Il ne faut pas oublier que Canton est en Chine et non en Indochine; rien, dans l'attentat de Canton, ne permet de l'attribuer, ni à la Russie, ni à l'Allemagne, ni à la Corée.

Le meilleur moyen de répondre à cette propagande, c'est de pratiquer aux colonies une politique libérale, de nous inspirer de notre révolution et de donner satisfaction aux aspirations légitimes; cela peut se faire sans que la vigilance diminue.

M. Daladier déclare ensuite qu'il a l'intention de déposer prochainement un projet de mise en valeur des colonies.

Je ne vous présenterai pas l'énumération de tous les travaux possibles, mais seulement des grands travaux immédiatement réalisables d'irrigation d'hydraulique, de chemin de fer, etc.

La présente législature a de nombreux problèmes graves à résoudre. Son devoir est de faire tous ses efforts pour stabiliser le franc, et pour stabiliser la paix. Nos colonies peuvent être pour nous un instrument incomparable. Je voudrais que la France pratique cette politique de solidarité dont je parle, armée par ses colonies, d'une force morale nouvelle, pour assurer dans le monde le rayonnement de son génie pacifique et libéral. (Applaudissements sur tous les bancs.)

Séance suspendue à 17 h. 35.

La séance est reprise à 17 h. 50.

M. Angoulvant, député de l'Inde française, parle en faveur des fonctionnaires coloniaux.

La Chambre décide de renvoyer la suite de la discussion à mercredi matin.

La séance est levée à 18 h. 45. Séance demain matin à 9 h. 30.

LETTRE DE BRUXELLES

L'organisation communiste et la réaction en Belgique

(D'UN CORRESPONDANT PARTICULIER)

Bruxelles, 22 décembre.

Nous avons déjà dit que le groupement communiste belge, inféodé à Moscou, a pour principaux meneurs les citoyens Jacquemotte et Van Overstraeten. Son organe « Le Drapeau rouge » lui a été imposé par Moscou lui-même. Il y a un an. Son programme est exactement le même que le parti communiste français et correspond comme lui aux mots d'ordre des Soviets.

Les communistes belges sont soumis aussi à une discipline de fer. Le comité belge est une sorte de comité de salut public. Il comprend une section syndicale et un comité de noyautage des syndicats socialistes, sous la direction de M. Claudet et une ligue antifasciste sous la direction de M. Van Overstraeten. Le parti communiste belge est divisé lui-même en six fédérations: de Bruxelles, du Borinage, du Centre, de Charleroi, de Liége, des Flandres, auxquelles sont adjoints une fédération des jeunesses communistes, des Chevaliers du travail et un comité d'actions intersyndicales.

La Fédération des jeunesses communistes est régie par un bureau exécutif, analogue à celui du parti. C'est M. Henri Debouck, de Bruxelles qui en est le secrétaire général. Les Jeunesses ont dans le Hainaut des groupes à Braequegnies, à La Hestre et à Roux.

La Fédération nationale des Chevaliers du travail est un syndicat de mineurs révolutionnaires, nommés par les socialistes Labautistes; il groupe 14.000 membres environ, répartis dans les fédérations de Charleroi, de Liége, du Centre et du Borinage.

Toutes ces organisations sont d'une faiblesse numérique incontestable. Mais leur activité révolutionnaire est bruyante, énergique et tenace. La sous-évaluer serait une erreur. Les socialistes prennent contre ce danger les mesures les plus sérieuses. Ils cherchent à expulser de leurs rangs les communistes. Ils ne peuvent plus nier le noyautage dont ils sont les premières victimes. Quant aux catholiques, ils constituent la plus grande force morale et numérique qui puisse s'opposer aux progrès du bolchevisme et, dimanche, au cours de l'allocution qu'il a adressée au Parti populaire chrétien, M. Van de Vyvere, ancien ministre, a de nouveau fixé l'attitude des catholiques belges, sur ce point, en déclarant: « Le Souverain-Pontife a invité les nations à se défendre contre le communisme et le socialisme. Cette lutte n'implique en aucune façon la méconnaissance des intérêts de la classe ouvrière. C'est dans cette direction que nous devons agir, en inspirant toute notre politique des idées prêchées par Pie XI. »

En marge des partis, un mouvement se déclanche contre le bolchevisme. Au cours d'une réunion, dimanche, à Bruxelles et après un exposé des horreurs bolcheviques en Russie, par des anciens ministre et professeur à Pétrograde, le président de l'assemblée a fait voter par acclamations, un ordre du jour, demandant au Parlement de sortir de « l'abscntéisme » dont il fait preuve et « de voter une loi qui entrave le mouvement du parti communiste, parti de menaces et de révolution. » S...

Chronique parisienne

Dans toute la chrétienté, on se dispose à célébrer la fête la plus populaire, celle qui réunit la famille — qui, chez les plus malheureux, apporte un peu de bonheur. — Pays du Midi, contrée du Nord, jusqu'au fond des villages perdus, va retentir le cri d'allégresse : Noël! Noël! Naguère on festoyait de Noël à l'Epiphanie. Beaucoup de pratiques et de coutumes locales sont tombées ou ont été détruites ; la célébration populaire de Noël résiste au temps comme aux mœurs nouvelles. « Noël! » Il n'est rien de plus traditionnel que ses réjouissances et c'est en communion d'esprit avec tous nos ascendants que nous chantons encore aujourd'hui : Noël! Cet hymne de joie a trouvé sa forme naïve spéciale dans chacune de nos provinces, et ces « Noëls » sont arrivés jusqu'à nous, tout chargés de couleur locale, tout parfumés de la senteur du terroir. Un savant recherchenr de « Folklore » nous apprend que l'on vit d'abord apparaître les « Noël » dans nos provinces de l'Ouest : le Poitou, le Maine, la Vendée. Vint la Provence, ou le Noël prit une forme de petit drame, avec son humble cortège de bergers, son étincelante caravane de Rois Mages, accompagnée d'une Marche musicale, aujourd'hui fredonnée par tous et partout, depuis que le compositeur Bizet l'a transcrite dans « L'Arlésienne ». A l'époque de la Renaissance, on voyait évoluer dans les Noëls, autour de l'« Enfantelet-Jésus », des bergers et des bergères un peu trop mièvres, des agnelets, des rossignolets... C'était la marque du temps. Au XVIIe siècle, les vrais, les authentiques Noëls, naïfs et villageois connurent la vogue jusque dans les grandes églises, Notre-Dame de Paris même. « En 1727, relate un étranger de marque, qui visitait Paris, la messe de minuit est remarquable. Toutes les églises, tous les couvents, sont remplis et le beau monde court de l'un à l'autre... Mais la musique qui s'y fait n'est pas toujours trop dévote, et les orgues jouent des menuets, et toutes sortes d'airs mondins. » En Provence, à Aix par exemple, les églises pour Noël, sont toujours bondées. On écoute à l'orgue, le chant du coq imité — l'aubade du rossignol, trillée par la flûte, le tambourin, la grosse caisse et les cymbales, ce qui est un peu excessif.

Refrains rustiques, charmants et pittoresques imaginations, les vrais Noëls de nos provinces sont aussi très gais. On y rencontre même de la malice. La tradition y introduit des personnages locaux, représentés avantageusement ou ridiculement, selon ce qu'ils méritent. La piété certes s'y trouve, mais une piété sous une forme un peu enfantine ainsi qu'il peut, en somme, convenir à une fête qui, étant la fête de l'Enfant-Dieu, est aussi celle de tous les petits, et pour un instant, nous rend semblables à eux, en nous faisant rêver au bonheur passé de notre enfance. Le patois ajoute souvent à ces Noëls une note piquante, une bonhomie, un pittoresque inimitables.

Inimitables en effet, car on a maintes fois — et des auteurs de talent — essayé de composer pour les fêtes de Noël des pièceties, à propos ou dialogues, destinés à des représentations d'enfants ou de grandes personnes. Hélas! il y manquait la saveur, la sincérité et, pour la plupart, l'intérêt. Je ne sais guère qu'un poète, une femme, qui ait réussi dans ce genre si difficile : Mme Adrienne Blanc-Péridier a écrit pour la scène enfantine, une « Adoration des Bergers », mystère en deux tableaux, qui est un délice, et qui, joué par des enfants, avec un léger accompagnement de musique, compose le plus charmant spectacle familial de Noël qu'il soit possible d'imaginer.

Une Parisienne.

UN TESTAMENT LACONIQUE
35 MILLIONS EN OR

Londres, 23 décembre. — Par les mots : « Je laisse tout à ma famille », M. Deek, de Philadelphie, a testé en faveur de sa femme et de ses enfants auxquels il a laissé sa fortune : 1 million 750.000 dollars. La totalité de cette somme est en pièce d'or, déposée dans un coffre-fort.

L'APPLICATION DE LA LOI DE HUIT HEURES DANS LES CHEMINS DE FER

Paris, 23 décembre. — Le Conseil supérieur des chemins de fer a adopté un projet de décret pour l'application de la loi de huit heures aux mécaniciens, chauffeurs et agents de trains des grands réseaux.

Ce projet améliore notablement la situation du personnel par rapport au régime actuel.

LE KRACH DE L'ENTREPRENEUR LILLOIS

LE DEPOT DU BILAN AURA LIEU VENDREDI

Devant la situation qu'a révélée la réunion de lundi, M. H. Lamblin fils, l'entrepreneur architecte, n'a pu que prendre la résolution de déposer son bilan au Tribunal de Commerce. Cet acte aura lieu vendredi et le tribunal aura à décider s'il admet M. Lamblin fils au bénéfice de la liquidation judiciaire.

Notons que le Code de Commerce oblige le débiteur qui cesse ses paiements à effectuer le dépôt de son bilan dans la quinzaine qui suit.

Si le débiteur se trouve dans l'impossibilité de présenter un bilan en règle dans le délai légal, il doit alors indiquer au tribunal quels sont les motifs qui ne le lui permettent pas le dépôt du bilan. Or, M. H. Lamblin fils, a virtuellement cessé ses paiements en octobre; toutefois la majeure partie des créanciers avait décidé en novembre d'accorder à l'entrepreneur-architecte, un délai (jusqu'au 15 novembre) pour mettre à jour sa situation.

LE DRAME CONJUGAL DE VITRY-SUR-SEINE

Mme Van den Crux bénéficie d'un non-lieu

On n'a pas oublié le drame qui se déroula, le 19 novembre dernier, 80, rue Charles-Fourier, à Vitry-sur-Seine, au cours duquel, une rentière-rentière, Mme Julienne Van den Crux égorgea d'un coup de tranchet son mari, âgé de 42 ans.

M. Lacombles, juge d'instruction, vient de faire connaître à Me Maurice Blum qu'il avait rendu en faveur de Mme Van den Crux une ordonnance de non-lieu, admettant l'excuse de la légitime défense et de la provocation.

LES GRÈVES

UNE GRÈVE DE TEINTURIERS A ROUBAIX

Les ouvriers teinturiers de la maison Napoléon Liénart se sont mis en grève le 22 décembre.

Le personnel demande à obtenir l'augmentation de 0 fr. 10 à l'heure qui a été accordée dans les usines affiliées au Consortium de l'industrie textile.

Mort de la vicomtesse de France

veuve de l'ancien commandant du 1er corps d'armée

Paris, 23 décembre. — On annonce la mort de la vicomtesse de France, décédée à l'âge de 85 ans, à son domicile, cité Vanneau. Elle était la veuve du général de France, ancien commandant du 1er corps d'armée de Lille, membre du conseil supérieur de la guerre, grand officier de la Légion d'honneur, décédé lui-même, en 1906. Elle était la mère du lieutenant-colonel de France, du général de France, commandant la 3e brigade de cuirassiers, et des vicomtes Etienne et Jean de France.

UNE QUERELLE SANGLANTE DANS UN TRAIN

Un voyageur tire deux coups de revolver sur ses contradicteurs

Longueville (Seine-et-Marne), 23 décembre. — A la suite d'une altercation survenue entre des voyageurs qui se trouvaient dans le train venant de Provins, l'un d'eux nommé Chouzenoux, a tiré deux coups de revolver sur deux ouvriers italiens qui ont été sérieusement blessés.

L'agresseur a été arrêté à sa descente du train et ses victimes ont été transportées à l'hôpital de Provins.

Il a déclaré qu'il était en état de légitime défense.

LES OUVRIERS AGRICOLES NE COUCHERONT PLUS DANS LES ECURIES OU LES ETABLES

« Il est interdit, dans les exploitations agricoles, de faire coucher le personnel dans les écuries ou les étables où sont logés les animaux. »

Tel est le texte modifiant le code du travail et de la prévoyance sociale que la Chambre vient d'adopter. Au surplus, dans les six mois qui suivront la promulgation de la loi, un règlement d'administration publique déterminera les conditions générales du logement des salariés dans les exploitations agricoles.

Vingt écolières intoxiquées par les émanations d'un poêle

Clermont-Ferrand, 23 décembre. — Un accident, qui a causé un vif émoi dans la ville, s'est produit à l'école primaire du boulevard Trudaine. Une vingtaine de fillettes, intoxiquées par un dégagement d'oxyde de carbone, perdirent connaissance. Des médecins, appelés en hâte, prodiguèrent des soins énergiques aux petites victimes. Toutes purent heureusement être ranimées.

L'accident a pour cause un mauvais tirage du calorifère, provoqué par le brusque changement de température. L'école a été licenciée pour permettre le changement du mode de chauffage.

Chronique Locale

ROUBAIX

AUJOURD'HUI, MERCREDI 24 DECEMBRE:

Aujourd'hui, sainte Emilienne; demain, Noël.

359e jour de l'année.

Soleil: Lever à 7 h. 43; coucher, à 15 h. 56.

Lune: dernier quartier du 15; nouvelle le 23.

Bulletin météorologique pour la journée du 25 (région Nord): Beau temps, nuageux, se couvrant rapidement; quelques pluies nocturnes suivies d'éclaircies et de quelques averses; vent de Sud à Sud-Ouest, 11 à 15 m.; température en forte hausse; minimum, 3°.

Caisse d'Epargne: Caisse fermée.

Consultations de nourrissons du Comité Roubaisien de protection de l'Enfance:

A 16 h. 30, local de la Goutte de lait.

LES CONFERENCES DE L'« UNIVERSITE DES ANNALES » SUR LE GRAND SIECLE

La Grande Mademoiselle

PAR Me HENRI ROBERT

C'est par la voie royale de l'éloquence que Me Henri Robert a introduit dans le Grand Siècle les auditeurs des Conférences des *Annales*. Eloquence classique, comme il convenait, c'est-à-dire de celle qui a la beauté de l'ordre et la force de la raison. Sait-on que le maître le plus illustre du barreau de notre époque lit ses conférences historiques? Souci scrupuleux d'exactitude et de précision en une telle matière. Mais il lit comme on voudrait parler. Les mots séduisants de notre langue rayonnent tout leur sens ; les phrases s'enchaînent en une harmonie qui chante en la mémoire.

Me HENRI ROBERT

Académicien, Me Henri Robert n'a cependant, comme historien, rien de l'habituelle froideur et banalité officielle. Les personnages romanesques, les femmes, c'est-à-dire toute l'intensité de la vie et de la passion, sollicitent son étude. Dans ce siècle où tout fut grand, c'est Mlle de Montpensier, la Grande Mademoiselle, petite-fille de Henri IV, fille de Gaston d'Orléans et cousine germaine de Louis XIV, le Grand Roi, qu'il a choisie pour la dresser comme le fantôme de cette époque, bien qu'elle appartînt plutôt à une période de transition.

Et pour que son personnage soit tout de suite connu, le conférencier, à son propos, rappelle ce mot : « Entre le sublime et le ridicule, il n'y a qu'un pas. » Ce pas, dit-il, la Grande Mademoiselle l'a dansé toute sa vie.

L'une des grandes affaires de cette vie fut le désir d'un beau mariage. Elle cajole le petit Louis XIV, qui a 11 ans de moins qu'elle. Elle l'appelle : « Mon petit mari. » Le sévère Richelieu finit par la sermoner : il faut que cette plaisanterie cesse. Elle avait 13 ans. Première déception matrimoniale. La seconde et la troisième lui viennent par la mort du Cardinal Gouverneur des Pays-Bas, frère d'Anne d'Autriche, et par celle du Comte de Soissons, à qui elle avait été successivement destinée. Elle avait 14 ans. Il ne faut pas croire que l'amour avait part dans ces projets. Elle était de son siècle qui regardait ce sentiment comme une faiblesse. Elle disait, avec le Grand Corneille :

Je suis maître de moi comme de l'Univers.

Elle pensait, comme le génial Balzac pensa après elle, ainsi qu'il en témoigne dans les *Lettres de deux jeunes mariés*, que le mariage doit être dominé par la raison. « Si l'amour existe avant le mariage, l'habitude le fait perdre. S'il n'y est pas, si c'est même l'aversion qui s'y trouve d'abord, l'habitude l'y met. »

Elle manqua, par un trait de son caractère fantasque, de devenir Reine d'Angleterre. La plus riche héritière du royaume, elle eût bien aidé le prétendant Charles, fils du Roi décapité Charles Ier, à reconquérir son trône. Ce projet séduisit son âme aventureuse. A la première entrevue, Charles parut gauche; il montra un appétit immodéré et lui dit seulement que son secrétaire, connaissant mieux que lui le français, lui ferait part de ses intentions. « Ce jour-là, dit Me Robert, ils ne causèrent pas plus avant. » — Mais ce n'était pas pour la même raison que les amoureux de Dante! — La deuxième fois, le prestige de la couronne (Charles II avait été sacré à Edimbourg) lui fit paraître le jeune prince plus séduisant. Et tout fut rompu parce que le bruit avait couru que Mlle de Montpensier était éprise de son prétendant. Elle ne voulut pas paraître soumise à l'amour. (L'amour, longtemps après, devait prendre une cruelle revanche.)

Dix ans plus tard cependant — rare exemple de constance — le Roi d'Angleterre tenta une nouvelle démarche. « Ce serait, répondit la Grande Mademoiselle, une humiliation pour moi, si vous ayant refusé dans le malheur, je vous acceptais maintenant. »

C'était fini. D'autres projets de mariage se formèrent encore, mais sans doute dans sa seule imagination. Un autre exercice l'occupa aussi.

Par un remous presque fatal, la Révolution d'Angleterre fait surgir la Fronde en France. « Au consciencieux Louis XIII, à l'autoritaire Richelieu », a succédé pendant la régence d'Anne d'Autriche l'intrigant Mazarin. Mlle de Montpensier se range, contre lui, du parti de Condé. La princesse de Condé est très malade. Si elle succombait, la Grande Mademoiselle pourrait, à défaut du Roi, épouser le Grand Condé.

Son entrée à Orléans est tragi-comique. A Paris, c'est pour sauver Condé qui lutte comme un lion, et pour protéger sa retraite une fois que, par son énergique témérité, elle a obtenu de lui faire ouvrir les portes, qu'elle fait tirer au Faubourg Saint-Antoine le canon de la Bastille sur les troupes royales. On dit même qu'elle alluma la mèche de sa blanche main.

Louis XIV ne devait jamais l'oublier. « Ce coup de canon a tué son mari », dit Mazarin.

Pardonnée cependant, elle revient à la Cour. Elle avait tant envie de danser! Et elle a 42 ans quand l'amour, qu'elle avait méprisé, prend sa revanche en la personne d'un petit Cadet de Gascogne de 38 ans, laid, petit, pas très propre, mais d'une audace incroyable, qui sera le duc de Lauzun. Louis XIV stupéfait, finit par autoriser le mariage : « Je ne puis vous empêcher de vous rendre ridicule. » Lauzun traîne, il veut se faire octroyer une brillante dotation. Le scandale est tel que le Roi doit retirer son consentement. « Je dois bien tenir compte de l'opinion publique », dit Louis XIV. On croit qu'après le désespoir ce fut un mariage secret; là serait la cause de l'emprisonnement à Pignerol. Grâcié après sept ans, Lauzun se montre tel qu'il était : aimé peut-être des femmes parce qu'il les faisait souffrir. « Petite-fille de Henri IV, ôte-moi mes bottes », aurait-il dit un jour à la Grande Mademoiselle. Le beau roman se termine par des gifles et par la séparation.

Il a manqué à cette héroïne, conclut l'éminent conférencier, une grande qualité, la plus française de toutes : le bon sens.

L'anarchie de la Fronde, le manque de bon sens chez certains grands, il était temps que Louis XIV vînt. La magistrale conférence de Me Henri Robert a magnifiquement préparé le prestigieux sujet que vont prochainement traiter M. Louis Madelin et M. Louis Bertrand.

A. T.

UN ROUBAISIEN GRAND PRIX DU SOUVENIR DE L'ACADEMIE STANISLAS

L'« Est Républicain » consacre à notre concitoyen, M. l'abbé Godinot, professeur à l'Institution Saint-Jean de Douai:

Dans le grand amphithéâtre de la Faculté des lettres de Nancy, eut lieu la séance publique de l'Académie Stanislas et la remise des prix annuels. M. L. Michon, membre titulaire de l'Académie, présenta le rapport du prix du Souvenir qui échoit cette année à M. l'abbé Godinot-Puvion, professeur au Collège Saint-Jean de Douai. Six ouvrages avaient retenu l'attention du jury: l'ouvrage de M. Godinot-Puvion a recueilli l'unanimité des suffrages de l'Académie comme présentant à un degré éminent le caractère vécu et documentaire exigé par les fondateurs de ce prix qui doit couronner une œuvre perpétuant le souvenir des atrocités allemandes au cours de la Grande Guerre.

M. Michon lut plusieurs extraits, saisissants de relief du livre couronné: il remarqua que ces pages sont écrites avec « douceur et tristesse » et bien faites pour entretenir une juste défiance à l'égard d'ennemis inconscients de leur infériorité morale et dont l'état d'esprit, s'il doit persister, constituerait pour le monde un danger permanent.

Ajoutons que ce prix de 1.200 fr. est décerné pour la première fois à un auteur français; c'est le plus important de ceux décernés par l'Académie. M. l'abbé Godinot-Puvion est déjà lauréat des Rosati de Flandre, Artois et Picardie, et membre d'honneur de l'Académie d'histoire internationale.

On souhaiterait voir maintenant la plume de M. l'abbé Godinot-Puvion écrire les splendides pages de l'admirable vie d'un jeune héros dont notre ville peut à juste titre s'enorgueillir: Béon Marlot, à la mémoire de qui le Gouvernement français vient de décerner la Légion d'honneur.

Le banquet de l'Union des Sociétés de secours mutuels et de retraites de Roubaix et de ses cantons

Banquet du 21 décembre au Café de la Ligne des Sports boulevard Barbette

Dimanche, à 13 h. 30, s'est tenu le banquet offert aux délégués des sociétés affiliées à l'Union, sous la présidence de M. De Gand. Ce banquet réunissait quatre-vingts convives parmi lesquels se trouvaient soixante-dix délégués groupant trente-huit sociétés.

Cette circonstance permit à M. De Gand, président de l'Union, de féliciter l'activité inlassable manifestée par chaque délégué pour contribuer à l'essor de la société; il émit le vœu de voir toujours croissante la prospérité de chacune des sociétés.

Le secrétaire, M. G. Adam, donna ensuite lecture de la composition de l'Union qui, depuis sa fondation, en 1902, alors qu'elle groupait sept sociétés, a atteint actuellement le chiffre éloquent de 44.

M. Deconynck, trésorier, exposa la situation de la Caisse de Réassurance, du Sanatorium et de la Maternité, situation qui apparaît très ouverte et permet de parer à toute éventualité.

L'essor du « Lendemain Roubaisien » secours au décès, fut relaté par M. Herchuels qui, aidé de membres très dévoués est parvenu à rendre cette société des plus florissantes, augmentant graduellement et sans répit, son effectif qu'elle entrevoit plus nombreux encore dans l'avenir.

La pharmacie mutualiste marche à souhait. Elle est d'une grande utilité pour les achats très abordables que chaque adhérent peut y faire. Le bilan, détaillé par M. Monjean, démontre que les efforts du personnel et du conseil d'administration ont permis de très grands avantages dans la présente année, entre autres, la distribution de 346 boîtes de secours à la naissance.

M. De Gand fait ensuite l'exposé des buts et avantages de la mutualité, sans manquer de féliciter et encourager les membres du bureau qui rendent possible l'essor de l'œuvre par leur activité et leurs conseils. Il remercie particulièrement M. Petit, président de « La Prévoyance » de Tourcoing, parrain de la pharmacie mutualiste qui contribua beaucoup à la situation actuelle de l'œuvre par ses conseils techniques. Il exprime également sa reconnaissance à M. Delesalle, directeur de la pharmacie, pour son incessant dévouement ainsi qu'au personnel toujours ponctuel.

M. Petit, en remerciant M. De Gand de son aimable invitation démontra que ce qu'il avait fait lui avait été dicté par le devoir que tout vrai mutualiste doit accomplir. Au nom des délégués présents, M. Motat, vice-président de l'Union adresse un hommage à M. De Gand et lui exprime ses vœux pour le voir de longues années encore à la tête des œuvres.

Un concert improvisé clôtura agréablement cette réconfortante réunion mutualiste suivie également d'une petite tombola.

Avant le banquet, s'était tenue à 11 heures, la réunion mensuelle des délégués, à l'issue de laquelle il fut décidé de se rendre au Square Pierre-Catteau où fut placée la plaque commémorative de la Mutualité. Cette plaque avait dû être enlevée précédemment du petit square de la rue de la Gare qui vient d'être supprimé. M. De Gand développa les buts de cette installation en faisant honneur à M. Hespel, doyen des mutualistes et instigateur de l'installation de cette plaque.

Le Congrès trimestriel de la Fédération de la Jeunesse catholique de Roubaix et de ses cantons

Les Cercles d'étude de la Jeunesse Catholique ont tenu lundi soir, 33 bis, rue du Vieil-Abreuvoir, leur Congrès d'hiver.

Le sujet choisi: « Les raisons de la liberté d'enseignement » fut présenté par M. Edmond Dutruel, du Cercle Montalembert, en un rapport ordonné clair et fort bien lu.

Après avoir indiqué l'actualité du sujet, qui résulte de l'attitude très nettement hostile à la liberté de l'enseignement que révèlent les derniers Convents maçonniques, le rapporteur s'attacha à préciser les limites de cette liberté, qui ne saurait, pas plus qu'aucune autre, revendiquée d'une manière absolue.

Il passe ensuite en revue les arguments principaux par lesquels peut se démontrer la nécessité d'admettre un enseignement libre.

DERNIÈRE HEURE

L'enquête sur les fonds électoraux

M. Renaudel juge et partie

Paris, 23 décembre. — La commission d'enquête sur l'origine des fonds électoraux, s'est réunie sous la présidence de M. Renaudel. Le président donne lecture d'une lettre de M. Billiet, lui signalant que M. Grégoire, secrétaire général de l'Union des intérêts économiques, convoqué aujourd'hui devant la commission est actuellement malade et en traitement à Pau.

M. Taittinger déclare qu'il n'a jamais touché quoi que ce soit de M. Billiet, ni de la « Liberté ». Puis il demande si M. Renaudel, président de la commission, peut-être considéré comme un juge impartial.

M. Renaudel dit qu'il ne se croit pas obligé de répondre à la question, mais, c'est à la commission de décider s'il peut encore rester son président.

M. Varenne — Il faut en effet que la commission se prononce.

M. Bouteille — Il y a pour nous antinomie entre les fonctions de président de la commission et celles de rédacteur appointé du « Quotidien ». N'est-il pas à la fois juge et partie? Quoi que vous fassiez, l'opinion vous accusera de mener cette enquête avec partialité.

M. François Pencet n'insiste pas sur la question de la récusation, c'est affaire entre le président et sa conscience.

D. — Pouvez-vous nous confier la liste de toutes les associations adhérant à l'Union?

R. — C'est M. Billiet qui la possède.

D. — Pouvez-vous nous dire l'importance des sommes versées lors de la dernière période électorale?

R. — Je ne peux pas vous le dire.

Les communiqués des séances

M. Clémentel se retire. Après son audition, la commission d'enquête est revenue sur l'incident relatif à la rédaction des communiqués des séances. Une discussion très vive s'est engagée à ce sujet et finalement la commission, par 10 voix contre 6, a décidé désormais de ne plus faire de communiqué à la presse. Elle se bornera à donner les noms des témoins entendus.

Vendredi, elle procédera à l'audition de M. Matignon, ancien président de l'U.I.E.

Une lettre de M. Charles Benoist à M. Edouard Herriot

Paris, 23 décembre. — On sait que M. Charles Benoist, membre de l'Institut, ancien député de Paris, l'éminent représentant de la France à La Haye, où il accomplissait une œuvre de haut intérêt national, a été brutalement mis à la retraite par M. Herriot. Après avoir remis ses lettres de rappel à la reine des Pays-Bas, M. Charles Benoist a adressé au président du Conseil une lettre qui traduit en termes élevés, les appréhensions d'un patriote.

Ce poste, dit-il, j'avais accepté alors qu'on pouvait espérer que la politique française, après une victoire achetée si cher, aurait pour principal souci de rendre au pays, par l'effort unanime de tous ses enfants, sa vraie place dans le monde. D'autres temps sont venus, et il s'en annonce de pires.

En quittant la « Carrière », je ne la regrette pas. Elle aura reçu de moi plus qu'elle ne m'aura donné. Je laisse à mon successeur, le bénéfice d'une situation morale dont porteront témoignage, avec la Hollande entière, tous ceux de nos compatriotes qui la connaissent, et je souhaite seulement qu'il ne lui devienne pas, par des fautes qui ne seront pas les siennes, impossible de la maintenir.

LA COMMISSION des REGIONS LIBERES VA PROPOSER LA CREATION D'UN NOUVEAU TITRE D'OBLIGATIONS

Paris, 23 décembre. — La Commission des Régions libérées, réunie sous la présidence de M. Philippotteaux, a adopté à l'unanimité la proposition de M. Jean Goy, député de la Seine. Cette proposition tend à la création d'un titre d'obligations trentenaires par coupures sur le titre de celles établies en vertu de la loi du 31 juillet 1920 et comportant un intérêt de 7,50 par an avec garantie par une annuité variable et inscrite au budget et un prélèvement sur les annuités du Plan Dawes. Le texte sera soumis à M. le président du Conseil et à MM. les ministres des Régions libérées et des Finances.

En réponse à des souhaits de Noël le Pape fait des vœux pour la paix générale

Rome, 23 décembre. — Le Pape a reçu le Sacré-Collège venu pour lui présenter ses souhaits de Noël. Trente et un cardinaux et de nombreux évêques, dont le prince Max de Saxe, assistaient à la cérémonie. Le cardinal doyen Vanutelli a lu une adresse d'hommage au Saint-Père.

Le Pape a remercié le cardinal Vanutelli et a exprimé à son tour ses souhaits au Sacré-Collège. Le Pape a exprimé ses vœux de paix, de paix vraie.

« Que ce soit, a ajouté Sa Sainteté, la paix des intelligences dans la connaissance toujours plus large de la vérité; que ce soit la paix des cœurs dans la mutuelle et fraternelle cordialité, dans les rapports individuels et sociaux parmi les classes et parmi les peuples; que ce soit la paix de la volonté qui se repose dans la volonté de Dieu. »

Le Japon va envoyer un ambassadeur au Vatican

Tokio, 23 décembre. — Depuis quelques temps, des négociations sont engagées entre le Japon et le Vatican au sujet de la création d'une ambassade japonaise à Rome et d'une nonciature à Tokio.

Sans doute, d'importantes raisons politiques ont déterminé les deux puissances, la temporelle comme la spirituelle, à entamer des négociations, mais, en dehors de ces raisons, l'augmentation sans cesse croissante, au cours de ces dernières années, du nombre des catholiques dans l'empire nippon suffisait pour amener celui-ci à envisager une nouvelle orientation de sa politique extérieure.

LE TRAITE FRANCO-BELGE DU TRAVAIL SERA SIGNE AUJOURD'HUI A BRUXELLES

Paris, 23 décembre. — M. Justin Godart, ministre du Travail, signera demain à Bruxelles, comme plénipotentiaire, avec le gouvernement belge, un traité de travail réglant les conditions de réciprocité relatif à l'application des lois sociales belges aux ouvriers français travaillant en Belgique et des lois sociales françaises aux ouvriers belges travaillant en France.

UNE GREVE GENERALE DES COIFFEURS LYONNAIS

Lyon, 23 décembre. — Les ouvriers coiffeurs de Lyon ont voté la grève générale.

LES GREVES DE DOUARNENEZ

Une reprise partielle du travail

Douarnenez, 23 décembre. — Un revirement vient de se produire parmi les grévistes. Les ouvriers et ouvrières d'une usine se séparant nettement des communistes viennent de voter la reprise du travail. On espère également la reprise dans deux autres usines.

LE MYSTERE DE L'HOMME COUPE EN MORCEAUX

L'identité de la victime toujours inconnue

Paris, 23 décembre. — Les éléments de l'enquête menée par la police judiciaire au sujet des débris humains du quartier de la Villette font croire actuellement que le crime a été commis aux environs de ce quartier.

Jusque maintenant, on a signalé à la police judiciaire la disparition de quinze personnes. Le signalement d'aucune d'elles ne correspond à celui de la victime.

UNE MACABRE DECOUVERTE DANS LE PARC DE VAUCRESSON

Versailles, 23 décembre. — On a découvert dans le bois de Vaucresson, au lieu dit « Le Pré-Vert », le cadavre à demi carbonisé d'un homme d'une soixantaine d'années. Le Parquet de Versailles s'est transporté sur les lieux.

DANS LA RUSSIE DIVISEE

Les émeutes continuent

Riga, 23 décembre. — Selon les bruits jusqu'à présent non démentis, la rivalité de MM. Trotsky et Zinoview se traduirait par des troubles à Moscou. Des émeutes auraient lieu également en province où les partisans de M. Trotsky auraient l'avantage.

L'évacuation de la zone de Cologne

Le gouvernement français fera présenter une note à la conférence des ambassadeurs puis au Reich

Paris, 23 décembre. — Les services du ministère des Affaires étrangères s'occupent activement d'élaborer un projet de note relative à l'évacuation de Cologne dont le texte sera soumis à la conférence des ambassadeurs lors de sa prochaine séance fixée à samedi, puis adressée au gouvernement du Reich, après ratification.

On sait déjà que le rapport provisoire de la Commission de Contrôle militaire interalliée de Berlin contient cette conclusion unanime que l'Allemagne, à l'heure actuelle, n'a pas rempli de manière satisfaisante ses obligations de désarmement. La Commission n'aura terminé sa mission d'inspection qu'après le 10 janvier et ce n'est qu'à ce moment que les gouvernements alliés pourront se prononcer en connaissance de cause quant au maintien de l'occupation de la tête de pont de Cologne et à ses conditions.

QUATRE CENTS COMMUNISTES ARRETES EN ROUMANIE

Bucarest, 23 décembre. — La police de la sûreté a arrêté, cette nuit, dans différentes villes, environ quatre cents communistes faisant partie d'organisations terroristes et slavophiles, en relations avec les Soviets.

Dernières Nouvelles Sportives

BILLARD

CHAMPIONNAT D'EUROPE. — Paris, 26 décembre. — 12e partie du tournoi final: Gabiliu bat Rickenbosch.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

du mardi 23 décembre 1924

COTONS

LIVERPOOL, 23 décembre.

Ventes, 5.000 (5.000); importations, 45.957 (11.084); américain, hausse 4 (1); brésilien, hausse 4 (1); égyptien, baisse 10 (hausse, 23).

NEW-ORLEANS, 23 décembre.

Cotons Middling Upland. — Disponible, 24.60; cotons à terme sur mars, 23.71-73; mai, 24.01-03.

NEW-YORK, 23 décembre.

CLOTURE. — Cotons Middling Upland. — Disponible, 23.90 (24.10); à terme sur janvier, 23.37-38 (23.58-60); février, 23.58 (23.78); mars, 23.72-81 (23.99-24.00); avril, 23.94 (24.17); mai, 24.15-17 (24.36-38); juin, 24.32 (24.44); juillet, 24.33-39 (24.53); août, 23.82 (24.05); septembre, 23.92 (24.20); octobre, 23.74-75 (24.06); novembre, 23.79 (24.01); décembre, 23.38 (23.59-60).

RECETTES

Aux ports de l'Atlantique, 15.000; aux ports du Golfe, 20.000; aux ports du Pacifique, nulles; dans les villes de l'intérieur, 32.000.

EXPORTATIONS

Pour la Grande-Bretagne, 2.000; France et Continent, 18.000; pour le Japon, nulles.

SUCRES. — Cuba, prompte livraison, 4.77; — A terme: Sur janvier, 3.81; mars, 2.77; mai, 3.90; juillet, 3.01; décembre, 3.35.

CAFES. — Rio n° 7 disponible, 22 7/8; — Cafés à terme: Sur janvier, 20.80; mars, 20.10; mai, 19.95; juin, 19.00; juillet, 18.75; septembre, 18.05; décembre, 21.60. — Ventes approximatives, 31.000.

Marché des changes à l'Etranger

du 23 décembre 1924

Londres: Sur Paris, 87.375 (87.30); sur Bruxelles, 94.523 (94.475); Esc. bons banque, 3 13/16 à 3 7/8 (3 7/8); Prêts à court terme, 3 à 3 1/2 (3).

New-York: Sur Paris, 588 1/2 (589 1/4); sur Londres, 466.75 (467.87); Câb. Transf., 469.75 (470.87); sur Bruxelles, 497 1/2 (498).

Amster